

ter l'exploitation et leur montrer ce qui peut être fait pour produire du combustible à bon marché avec de la tourbe.

M. HUGHES: Vous n'avez pas besoin de la force motrice du Saint-Laurent?

L'hon. M. TEMPLEMAN: Nous espérons pouvoir ajouter à cette exploitation un petit outillage pour permettre de se livrer, dans le même édifice, à des expériences de métallurgie comme le conseillait mon honorable ami. J'accepte volontiers son idée et le Gouvernement a l'intention de faire quelque chose dans cette voie. J'espère qu'avant un an nous aurons un petit laboratoire, basé probablement sur une petite échelle commerciale pour mettre ces idées en pratique.

M. SPROULE: L'honorable ministre nous a promis de nous donner le résultat du paiement des primes et de nous faire connaître les avantages obtenus par la loi des primes à la production du plomb.

L'hon. M. TEMPLEMAN: Le résultat obtenu par les primes sur le plomb a été très satisfaisant pour l'industrie minière et cela n'a pas coûté trop cher au pays. La première loi des primes sur le plomb accordant \$2,500,000 pour l'encouragement de l'industrie du zinc a été votée il y a environ sept ans.

M. SPROULE: La loi a été adoptée en 1908.

L'hon. M. TEMPLEMAN: La loi de 1908 continuait simplement le paiement des primes mais n'ajoutait aucune nouvelle somme d'argent. Pendant les premières cinq années de l'application de la loi des primes sur le plomb, il n'y a eu que \$700,000 ou \$800,000 payés à même le fond des primes et quand la loi de 1908 a été adoptée, il restait encore environ \$1,750,000 à la disposition de l'industrie des mines pour des primes. Depuis lors nous avons continué à payer des primes, mais il reste encore plus de \$1,000,000 qui n'ont pas encore été dépensés. La somme totale dépensée dans ce but pendant les sept dernières années s'est élevée à environ \$1,700,000. Je ne me souviens pas exactement des chiffres, mais je crois que la production du plomb au Canada est d'environ 22,000 tonnes.

M. SPROULE: Je pensais que le ministre nous aurait donné quelques statistiques comparatives qui nous auraient permis de voir si les primes avaient stimulé la production du plomb.

L'hon. M. TEMPLEMAN: On ne produit pas de zinc sous la forme métallique au Canada. Les minerais de zinc ont été exportés du Canada aux Etats-Unis pendant quelques années et cette exportation a donné des profits à nos mineurs, mais par suite du droit élevé imposé sur les minerais de zinc par le tarif Payne-Aldrich, cette

M. TEMPLEMAN.

exportation a été en réalité supprimée, à l'exception peut-être des minerais très riches. Il n'y a jamais eu de fonderie de zinc en exploitation au Canada comme établissement commercial. On en a construit une à Frank, au pas du Nid-de-Corbeau mais je crois qu'elle n'a jamais été exploitée du moins de façon à prouver son utilité.

M. SPROULE: Afin de nous permettre de nous rendre compte si les primes ont encouragé l'entreprise, nous devrions savoir à quel chiffre s'élevait la production avant que la prime soit payée et à quoi elle s'élève maintenant. Le paragraphe 2 de l'article 2 de la loi dit que si le total de la production s'élève dans une année à 33,333 tonnes, la prime sera réduite. Je suppose que la production n'a pas encore atteint le chiffre où une réduction de la prime serait justifiée.

L'hon. M. TEMPLEMAN: Nous avons voté \$2,500,000 pour des primes sur le plomb, le montant que l'on pouvait dépenser en un an a été limité à \$500,000, la prime s'élevant à \$15 par tonne. Si la production avait dépassé 33,333 tonnes par an, le montant payé par tonne aurait été nécessairement réduit; c'est ce que signifie l'article dont veut parler mon honorable ami. La prime est payée sur une échelle proportionnelle, basée sur le prix du plomb sur le marché de Londres. Si le prix monte, la prime est relativement réduite de telle sorte que si le plomb montait à £17,10s ou £18, la prime sur le plomb disparaîtrait complètement. C'est pour ce motif que le montant total de \$500,000 n'a pas été atteint une seule fois durant les sept dernières années—le prix du métal ne nécessitant pas toujours le paiement de la prime entière.

M. SPROULE: Mon but en posant cette question a été de me rendre compte jusqu'à quel point la prime avait encouragé la production du plomb. Si nous trouvons que la somme payée dans les années qui suivent a augmenté nous pourrions conclure nécessairement que la prime a été très utile et nous serions à même de décider s'il ne serait pas sage de fixer un certain montant pour encourager la production d'un autre métal.

L'hon. M. TEMPLEMAN: Le fait qu'une somme croissante aurait été payée n'indiquerait pas que la production du zinc a augmenté parce que nous devons tenir compte du prix du zinc sur le marché de Londres. Mais, d'une façon générale, je n'ai pas le moindre doute que la prime sur le plomb a été un grand encouragement pour l'industrie du plomb, spécialement dans la Colombie-Anglaise. Je crois que quiconque est au courant de la situation qui existe dans la région de Kootenay, se rend compte que cette industrie aurait disparu si la prime n'avait pas été accordée.